## CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Avis du 24 mars 2022 Plan régional d'actions – papillons de jour

Suite à la présentation du plan régional d'actions en faveur des papillons de jour exposé par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) lors de sa séance plénière du 24 mars 2022, le CSRPN émet l'avis suivant.

## Avis du CSRPN d'Île-de-France

Le CSRPN remercie l'OPIE pour sa présentation et le félicite pour ce travail unanimement jugé de qualité. La méthodologie d'évaluation, qui se base sur les dernières évaluations (liste rouge régionale) et sur la campagne de prospection 2009-2019 évite les écueils des anciennes listes très poreuses entre elles circulairement, sur une base souvent ancienne avec un niveau de connaissance nettement amélioré aujourd'hui.

Sans surprise, ce sont les espèces des milieux herbeux (pelouses xériques et prairies hygrophiles et mésophiles) qui sont en plus fort déclin, ce qui confirme que la principale menace est la fermeture des milieux naturels liés à la déprise du pâturage. Toutefois, la méthodologie d'analyse scientifiquement robuste de l'OPIE permet de l'affirmer au-delà des anciennes méthodes de « dire d'expert ».

La rédaction du rapport opte pour un bon équilibre entre vulgarisation et technique, rendant le document accessible à la fois aux professionnels de l'environnement (et notamment les gestionnaires) mais également aux décideurs et aux citoyens sensibilisés qui souhaiteraient s'en saisir et agir en ce sens. Les fiches habitats et les encarts espèces présentent le même équilibre. Leur information est assez complète, toutefois le CSRPN juge qu'une iconographie des habitats pour illustrer l'état de conservation le plus favorable aux papillons (cible à atteindre) serait un plus non négligeable à ajouter.

10 actions sont listées en 4 catégories différentes. Pour le premier lot « **Structurer les approches régionales de conservation en faveur des papillons de jour menacés** », il nous semble que l'action 1 sur la consolidation du réseau francilien d'aire protégées devrait passer en position 4, sousentendu que les actions 2, 3 et 4 sur la gestion des sites est le levier prioritaire pour l'amélioration de l'état de conservation des papillons. L'absence de l'AEV (acteur majeur de la gestion des milieux naturels en Île-de-France) dans certaines fiches de ce lot a été noté, mais l'OPIE nous a confirmé que l'AEV était bien incluse dans les partenaires ciblés. Pour le second lot « **Animer l'amélioration des connaissances au service de l'action** » le CSRPN observe que les suivis et évaluations prévus ne sont que stationnels et que la dimension régionale dans son ensemble fait défaut. Le PRA a vocation autant à la conservation des espèces les plus menacées qu'à une amélioration globale de l'état de conservation des papillons à l'échelle régionale. A noter la mise en place d'un réseau de sites d'alerte, à l'image de ce qui a été développé par ailleurs par le CBNBP. Les points soulevés en

séance sur les lots 3 « Soutenir les initiatives et développer les réseaux régionaux » et 4 « Sensibiliser et former un large panel d'acteurs » ont obtenu des réponses de la part de l'OPIE lors des discussions après présentation.

Chaque fiche action intègre ses propres indicateurs pour mesurer l'état d'avancement et le niveau de réussite. Le CSRPN souhaiterait toutefois également quelques indicateurs plus globaux.

Une implication du nouveau CEN Île-de-France est souhaitée, mais ce nouvel acteur doit d'abord monter en puissance.

Le CSRPN et l'OPIE conviennent d'une prochaine rencontre d'ici 3 ans pour un premier bilan d'étape.

Fait à Paris, le 13 avril 2022

Le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France David LALOI

